

Camp de jour - Guide du parent

Semaine de relâche 2025



Horaire

Du lundi 3 au vendredi 7 mars,
de 8 h à 17 h.

***Aucun service de garde n'est offert
pendant la semaine***

Lieu

Gymnases de l'école secondaire
Massey-Vanier (porte 50)
Derrière l'école, accès par la rue
Adélar-Godbout

Retard

En cas de retard, contactez :

450 360-9139 (coordonnatrice)

Afin de savoir où est le groupe de
votre enfant.

Renseignements supplémentaires

Veillez communiquer avec le Service
des loisirs et de la culture
450 263-6464, poste 0

La trousse de la relâche

Chaque jour, votre enfant doit avoir en
sa possession :

- Un dîner complet et deux collations.



Aucun aliment pouvant contenir
des arachides ou des noix!

Veillez mettre un bloc réfrigérant
dans la boîte repas de votre
enfant, car nous ne disposons pas
de réfrigérateur ni de micro-ondes

- Une bouteille d'eau;
- Une paire d'espadrilles;
- Au moins **deux paires de bas** de rechange;
- Des vêtements chauds et appropriés pour l'extérieur (manteau d'hiver, pantalons de neige, bottes d'hiver, tuque, cache-cou ou foulard et **deux paires de mitaines chaudes**);
- Un accessoire de glisse (un traîneau, une soucoupe ou un *crazy carpet*).
- **Notez que nous jouons à l'intérieur et à l'extérieur tous les jours.**



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2025



**Veillez identifier
tous les effets
personnels de
votre enfant S.V.P.**

Activités de la semaine

Lundi 3 mars	Mardi 4 mars	Mercredi 5 mars	Jeudi 6 mars	Vendredi 7 mars
<p style="color: red;">Jeux de société</p> <p>On s'amuse et on fait connaissance!</p> 	<p style="color: green;">Journée ski/snow</p> <p>Apporte une tuque ou un foulard funky!</p> 	<p style="color: purple;">Olympiades</p> <p>Défis physiques et intellectuels!</p> 	<p style="color: purple;">Sculptures de neige (si la température le permet)</p> <p>Jeux extérieurs et beaucoup de plaisir!</p> 	<p style="color: orange;">Patin party (11h à 12h)</p> <p>Patins à glace et casque obligatoires (Autre activité si vous n'en avez pas)</p> 

Code de vie

- Une Politique « Tolérance zéro violence » est appliquée en tout temps au camp (langage, violence, manque de respect envers les autres et l'environnement, discrimination, etc.).
- Le Service des loisirs et de la culture se réserve le droit d'exclure un enfant, de le suspendre ou de le renvoyer à la maison en raison d'une conduite jugée inacceptable.
- Nous demandons aussi aux parents d'être respectueux à l'égard du personnel et des autres enfants du camp de jour.



En cas du non-respect majeur du code de vie

- **1^{er} avertissement** : Je serai averti verbalement.
- **2^e avertissement** : Je serai exempté d'une période de jeu (période de réflexion) + avis aux parents.
- **3^e avertissement** : Je serai expulsé pour une journée (aucun remboursement).

*** Pour plus d'informations concernant le Code de vie et la politique « Tolérance zéro violence » du camp de jour, veuillez visiter le site Internet de la Ville de Cowansville, dans la section *Camp de jour*. ***

Veillez prendre note que si la situation l'exige, votre enfant sera transporté en ambulance. À ce sujet, tous les animateurs ont reçu une formation RCR-premiers soins ainsi que la formation DAFA (Diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur).